

Rapport synthèse de la consultation



PAFIO

sur terres publiques intramunicipales
(TPI)

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Avril 2026

Plan d'aménagement
forestier intégré
opérationnel (PAFIO)

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
SECTION I Participation à la consultation	2
SECTION II Synthèse des commentaires reçus.....	6
Annexe 1 Politique de consultation de la MRC sur les plans d’aménagement forestier intégrés et les plans d’aménagement spéciaux	7
Annexe 2 Avis public	11
Annexe 3 Personnes ayant consulté le plan	12
Annexe 4 Exemple de formulaire de demande de consultation.....	13
Annexe 5 Personnes ou organismes ayant émis des commentaires	16
Annexe 6 Synthèse des commentaires reçus et des réponses de la MRC.....	16
LISTE DES FIGURES	
Figure 1 Territoires concernés par la consultation	4

AVANT-PROPOS

La convention de gestion territoriale (CGT) intervenue en novembre 2016 entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est prévoit que la MRC doit exercer les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion forestière définis aux articles 52 et suivants de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q, chapitre A-18.1). En vigueur jusqu'au 31 mars 2021, cette convention a été prolongée jusqu'en 2031 par le gouvernement du Québec le 19 mars 2026, selon les mêmes modalités et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention.

Comme prévu à l'article 57 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1), « les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1. ».

ATTENTION

Cependant, tel que mentionné dans l'Avis Public du 4 mars 2026, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est n'a procédé à aucune consultation publique de son Plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO) pour les territoires forestiers résiduels des municipalités de Saint-Nazaire, de Labrecque, de Lamarche, de L'Ascension-de-N.S., de Sainte-Monique et de Saint-Ludger-de-Milot en 2026.

La baisse de la demande en bois rond dans les usines de transformation au cours des derniers mois, en combinaison avec l'absence de justification phytosanitaire pendant la même période a mené à cesser complètement les travaux de récolte de bois sur TPI depuis le 1^{er} avril 2025.

Dans les circonstances, toutes les superficies déjà consultées par le passé demeurent valides et disponibles pour l'émission d'un nouveau permis d'intervention.

Il est important de mentionner que toute superficie consultée antérieurement pour de la récolte se voit aussi dédouanée pour les travaux nécessaires à sa remise en production, qu'il s'agisse de travaux de préparation de terrain (scarifiage ou déblaiement) ou de reboisement (plein ou regarni).

SECTION 1 Participation à la consultation

Il n'y eu aucun participant pour 2026 et aucune visite à la MRC pour obtenir des informations.

La consultation publique sur le PAFIO couvre l'ensemble du territoire sous convention d'aménagement de territoires forestiers résiduels (CvATFR) après la réception de la part de tous les bénéficiaires de secteurs d'interventions potentiels (SIP) à inclure aux consultations (figure 1).

Les territoires concernés à la consultation publique sont les suivants :

<p style="text-align: center;">Bloc B (Saint-Nazaire)</p> <p>MRC de Lac-Saint-Jean-Est Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement du territoire 625, rue Bergeron Ouest Alma (Québec) G8B 1V3 Bur. : 418 668-3023, p. 2103 Fax : 418 668-5112 Courriel : nathalie.audet@mrclac.qc.ca</p>	<p style="text-align: center;">Bloc C (Labrecque)</p> <p>Corporation de développement de Labrecque Dany Fillion-Villeneuve, président 3425-102, rue Ambroise Labrecque (Québec) G0W 2S0 Courriel : corporationlabrecque@outlook.com</p> <p>Consultant : Benoît Francoeur, ing.f. Coopérative forestière de Petit Paris 576, rue Gaudreault Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0 Bur. : 418 373-2575, p. 1225 Fax : 418 373-2445 Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com</p>
<p style="text-align: center;">Blocs D et E (Lamarche)</p> <p>Corporation de développement de Lamarche Lucien Boily, président 106, rue Principale Lamarche (Québec) G0W 1X0 Bur. : 418 481-2861 Fax : 418 481-2631 Courriel : cdlamarche@hotmail.com</p> <p>Consultant : Benoît Francoeur, ing.f. Coopérative forestière de Petit Paris 576, rue Gaudreault Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0 Bur. : 418 373-2575, p. 1225 Fax : 418 373-2445 Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com</p>	<p style="text-align: center;">Bloc F (L'Ascension)</p> <p>Corporation de développement de L'Ascension Michel Harvey, président 1000, 1^{ère} rue Est, C.P. 100 L'Ascension de N. S. (Québec) G0W 1Y0 Bur. : 418 347-3482 Fax : 418 347-4253 Courriel : giselemichel@bell.net</p> <p>Consultant : Benoît Francoeur, ing.f. Coopérative forestière de Petit Paris 576, rue Gaudreault Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0 Bur. : 418 373-2575, p. 1225 Fax : 418 373-2445 Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com</p>

Bloc G (Sainte-Monique)

Corporation de développement de Sainte-Monique

Nancy Brisson, présidente

138, rue Honfleur
Sainte-Monique (Québec) G0W 2T0
Bur. : 418 347-3592 Fax : 418 347-3335
Courriel : ste.monique@ville.ste-monique.qc.ca

Consultant :

Benoît Francoeur, ing.f.
Coopérative forestière de Petit Paris
576, rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0
Bur. : 418 373-2575, p. 1225
Fax : 418 373-2445
Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com

Bloc H (Saint-Ludger-de-Milot)

Flore Bleue

Clément Tremblay, président

1310, rue des Cyprès
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1A4
Bur. : 418 276-6650
Courriel : clementtrem@hotmail.com

Consultant :

Benoît Francoeur, ing.f.
Coopérative forestière de Petit Paris
576, rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0
Bur. : 418 373-2575, p. 1225
Fax : 418 373-2445
Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com

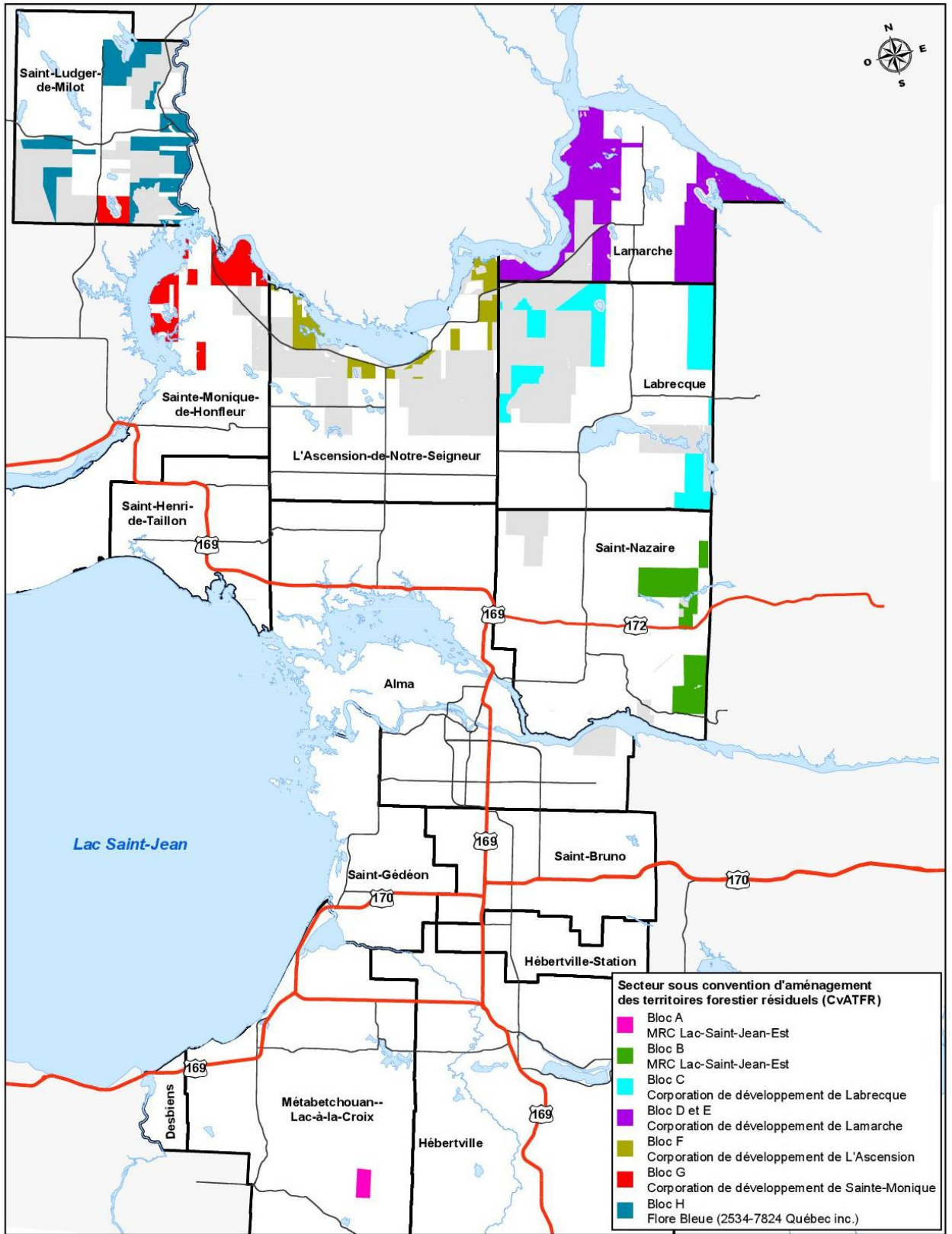


Figure 1 – Territoires concernés par la consultation

La MRC a émis un avis public dans l'édition du 4 mars 2026 du journal Le Lac St-Jean avisant la population qu'il n'y aura pas de consultation publique sur le PAFIO des bénéficiaires de CvATFR en 2026. (annexe 2).

Les citoyens et organismes étaient invités à consulter les secteurs d'intervention potentiels du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est situé au 625, rue Bergeron Ouest à Alma, dans les bureaux des municipalités concernées et sur le site Internet de la MRC au www.mrclacsaintjeanest.qc.ca. La présentation PowerPoint du PAFIO pouvait également être consultée sur le site Internet de la MRC. Les formulaires de consultation pour chacun des bénéficiaires étaient aussi disponibles (annexe 4).

Enfin, bien que la consultation publique n'ait pas eu lieu, le PAFIO demeure disponible sur le site Internet de la MRC afin de permettre aux citoyens d'en prendre connaissance au besoin.

SECTION II Synthèse des commentaires reçus

Les citoyens et organismes ayant émis des commentaires ou ayant conclues des ententes d'harmonisation lors de la consultation de 2025, ont reçu une communication écrite de la part de MRC les avisant que leurs commentaires demeurent toujours valides.

Annexe 1 Politique de consultation de la MRC sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux



Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux

Mise en contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.A.D.T.F), adoptée en mars 2010, accorde au ministre l'entière responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré et des plans d'aménagement spéciaux. Elle exige également que ces plans soient soumis à une consultation publique. Le ministre peut confier ces responsabilités à une ou plusieurs **municipalités régionales de comté** avec qui il conclut une entente (article 55.1).

Le 1^{er} avril 1997, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est signait avec le ministère des Ressources naturelles, une convention de gestion territoriale qui lui déléguait la gestion d'un territoire public intramunicipal libre de droits forestiers de près de 27 000 hectares (270 km²), soit environ 16% du territoire municipalisé de la MRC. Cette convention permettait d'établir, en collaboration avec les autres partenaires du milieu, un partenariat avec le gouvernement du Québec en vue d'accroître la contribution des terres publiques intramunicipales (TPI) à la revitalisation, à la consolidation et au développement socio-économique de la région et des collectivités locales. **La MRC représente le ministre lors des consultations sur les plans d'aménagement forestier intégrés touchant les TPI.**

Objectif poursuivi par la MRC

Définir le déroulement des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré et sur les plans d'aménagement spéciaux, leur durée et les documents qui doivent être joints aux plans à des fins de consultation.



Rendre accessibles au public les informations sur la planification forestière des TPI de la MRC

3

Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Plan d'aménagement spécial

Le plan d'aménagement forestier intégré TACTIQUE

**Durée de la consultation:
Minimum 45 jours consécutifs**

Selon l'article 54 de la LADTF :

- « Le plan tactique contient notamment les **possibilités forestières** assignées à l'unité, les **objectifs d'aménagement durable des forêts**, les **stratégies d'aménagement** forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs ainsi que les endroits où se situent les **infrastructures principales** et les **aires d'intensification de la production ligneuse**. Il est réalisé pour une période de **cinq ans**. »

Afin de bien comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette planification, le PAFIT comprend également une description du territoire, son historique et l'occupation de celui-ci. Il comprend également une description du milieu biophysique ainsi que les enjeux et les préoccupations environnementales, sociales et économiques relatifs au territoire.

Le plan d'aménagement forestier intégré OPÉRATIONNEL

**Durée de la consultation:
Minimum 25 jours consécutifs**

Selon l'article 54 de la LADTF :

- « Le plan opérationnel contient principalement les **secteurs d'intervention où sont planifiées**, conformément au plan tactique, la **récolte de bois** ou la **réalisation d'autres activités d'aménagement forestier**. Il **contient également les mesures d'harmonisation des usages** retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt. »

La MRC consulte **minimalement une fois par année**. Toutefois, au besoin, une seconde consultation est organisée si les opérations le justifient.

Site internet de la MRC:
www.nrclacsaintjeanest.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMITÉ
DE LAC-SAINT-JEAN-EST

AVIS PUBLIC

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER OPÉRATIONNEL DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (PAFIO) 2026 DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST- RECONDUCTION DES SUPERFICIES DÉJÀ CONSULTÉES

Le présent avis vise à vous informer que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ne procédera à aucune consultation publique de son Plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO) pour les territoires forestiers résiduels des municipalités de Saint-Nazaire, de Labrecque, de Lamarche, de L'Ascension-de-N.S., de Sainte-Monique et de Saint-Ludger-de-Milot en 2026. Cette décision a été prise en collaboration avec les corporations locales en charge des travaux forestiers sur TPI et leur consultant forestier.

En effet, la baisse de la demande en bois rond dans les usines de transformation au cours des derniers mois, en combinaison avec l'absence de justification phytosanitaire pendant la même période a mené à cesser complètement les travaux de récolte de bois sur TPI depuis le 1^{er} avril 2025. Dans les circonstances, toutes les superficies déjà consultées par le passé demeurent valides et disponibles pour l'émission d'un nouveau permis d'intervention lorsque les circonstances seront plus favorables.



Les cartes du PAFIO en vigueur sont disponibles dès maintenant sur le site web de la MRC, dans la section prévue à cet effet, et l'équipe du service d'aménagement du territoire demeure disponible pour répondre à vos questions ou recevoir vos commentaires.

Les superficies identifiées dans ces cartes représentent les territoires d'intérêt pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier (coupe de bois, préparation de terrain, reboisement, etc.) au cours des prochaines années.

Vous pourrez consulter le PAFIO au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est situé au 625, rue Bergeron Ouest à Alma, dans les bureaux des municipalités concernées et sur le site internet de la MRC au www.mrcslacsaintjeanest.qc.ca.

Les bureaux de la MRC sont ouverts du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

IMPORTANT : Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier du plan, vous devrez le faire par écrit, en précisant vos préoccupations au représentant du bénéficiaire de convention avec copie conforme à la MRC (ou à la MRC).

Donné à Alma
Ce 4^e jour de mars de l'an deux mille vingt-six (2026)
Nathalie Audet
Directrice du service d'aménagement

Annexe 3 Personnes ayant consulté le plan

NOTE

On peut penser qu'un certain nombre de personnes ont consulté le plan sur le site Internet de la MRC. En revanche, il n'est pas possible de connaître ce nombre, puisqu'aucune donnée statistique de consultation du plan n'est enregistrée sur le site Internet de la MRC.

Annexe 4 Exemple de formulaire de demande de consultation

Information à remettre aux participants (exemple de 2025)

**PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT
FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) 2025 DES TERRES PUBLIQUES
INTRAMUNICIPALES
SECTEUR SAINTE-MONIQUE
BÉNÉFICIAIRE : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-MONIQUE**

PÉRIODE D'INFORMATION

Durée : Mars et avril 2026

Adresse : MRC de Lac-Saint-Jean-Est
A/S de Nathalie Audet, Directrice du service d'aménagement du territoire
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3

Téléphone : (418) 668-3023, poste 2103

Télécopieur : (418) 668-5112

Courriel : nathalie.audet@mrclac.qc.ca

PÉRIODE DE CONSULTATION

Date limite pour adresser une demande de consultation au bénéficiaire de la convention à la Corporation de développement de Sainte-Monique (CODE SM) ou à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est : **11 avril 2025**.

Nom et coordonnées du bénéficiaire de la convention d'aménagement des territoires forestiers résiduels et de son consultant forestier :

Bloc G (Sainte-Monique)

Corporation de développement de Sainte-Monique

Nancy Brisson, présidente

Bur : 418 347-5107 Cell. : 418 480-0402

courriel : nbrisson2000@hotmail.com

Consultant:

Benoît Francoeur, ing.f.

Coopérative forestière de Petit Paris

576, rue Gaudreault

Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0

Bur. : 418 373-2575 p. 1225 Cell. : 418 515-1855

Fax : 418 373-2445

Courriel : benoit.francoeur@cfpp.com

